

28, quai d'Alfortville  
94140 ALFORTVILLE  
Tél. : 01 49 77 91 67  
Fax : 01 43 53 06 68  
SIREN. 399 155 324 APE 741C

Alfortville le 5 Aout 2021,

**LIFE-ONG**  
**Association Loi de 1901**  
**1, rue de Stockholm**  
**75008 PARIS**

**RAPPORT**  
du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos au 31/12/2020

u

Aux Adhérents de LIFE-ONG,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de LIFE-ONG relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid 19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à



distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos audits.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Alfortville le 5 aout 2021

Emmanuel SEROT

Commissaire aux comptes

**Emmanuel SEROT**  
Commissaire aux comptes  
*Membre de la Compagnie Régionale de Paris*  
28 quai d'Alfortville 94140 ALFORTVILLE  
01 49 77 91 67  
Siren 399 155 324





# LIFE

ASSOCIATION LOI 1901  
RECONNUE D'INTERÊT GÉNÉRAL

# ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2020

01 RUE DE STOCKHOLM 75008  
PARIS - FRANCE  
🌐 LIFE-ONG.ORG  
☎ 01 84 21 20 10  
@CONTACT@LIFE-ONG.ORG

# TAB<sup>LE</sup> DES MATIÈRES

**PRÉSENTATION DE LIFE 01**

**MANDAT SOCIAL 02**

**FAITS SAILLANTS & COVID-19 03**

**PRINCIPES & CONVENTIONS 04**

**BILAN 08**

**COMPTE DE RESULTAT 10**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS 11**

**COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 17**

# PRÉSENTATION LIFE-ONG

LIFE ONG EST UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE CRÉÉE EN 2009 DANS LE BUT D'APPORTER UNE AIDE EFFICACE AUX POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES EN FRANCE ET DANS LE MONDE.

LIFE ONG EST UNE ASSOCIATION LOI 1901, PRIVÉE, APOLITIQUE ET NON LUCRATIVE. ELLE A SON SIÈGE SOCIAL EN FRANCE ET INTERVIENT DANS LE MONDE ENTIER.

AVEC PLUS DE 10 ANS D'EXPÉRIENCE, LA PETITE ONG DES DÉBUTS A PARCOURU BIEN DU CHEMIN...

- PLUS DE 1000 PROJETS RÉALISÉS;
- 75 PAYS D'INTERVENTION;
- 1178000 DONATEURS ACTIFS





# MANDAT SOCIAL

## EAU

LIFE TRAVAILLE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES À REMÉDIER AUX PROBLÈMES POSÉS PAR LES PÉNURIES D'EAU. EN EFFET, L'EAU EST AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EST ESSENTIELLE AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE, À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET D'ALIMENTS, À LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES ET À LA SURVIE DE L'HUMANITÉ. L'EAU EST AUSSI UNE QUESTION DE DROITS.

## ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE

LIFE GÈRE DES PROJETS DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE. EN EFFET, AU NIVEAU HUMAIN, LA QUESTION DE L'EAU NE PEUT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE INDÉPENDAMMENT DE CELLE DE L'ASSAINISSEMENT. LES DEUX SONT IMPORTANTS POUR RÉDUIRE LE FARDEAU DES MALADIES LIÉES AU MANQUE D'EAU DOUCE ET AMÉLIORER LA SANTÉ, L'ÉDUCATION ET LA PRODUCTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS.

## ENVIRONNEMENT

A TRAVERS SES PROJETS DE REFORESTATION ET DE REBOISEMENT, LIFE VISE À RESTAURER DES FORÊTS DÉGRADÉES ET À CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS GRÂCE À L'ARBRE. LE PROGRAMME "SAPOUSSE" PERMET D'AGIR EN FAVEUR DE LA REFORESTATION TOUT EN FOURNISSANT AUX POPULATION LOCALES UN MOYEN DE SUBSISTANCE. C'EST CE QU'ON APPELLE **L'ARBRE ÉCONOMIQUE**.

## AIDES HUMANITAIRES

FAMINES, GUERRES, TSUNAMIS : LIFE VIENT EN AIDE AUX POPULATIONS VULNÉRABLES À TRAVERS LES PROGRAMMES D'AIDES HUMANITAIRES OU DES CAMPAGNES PONCTUELLES D'AIDE D'URGENCE. LIFE RAPPROCHE SES DONATEURS DES PERSONNES QUI EN ONT LE PLUS BESOIN AUX QUATRE COÛNS DU MONDE EN COUVRANT LEURS BESOINS ESSENTIELS.

# FAITS SALLANTS DE L'EXERCICE

1. AUGMENTATIONS DE LA COLLECTE DE 84%;
2. AUGMENTATION DES NOMBRES DE PROJETS WASH FIANCÉS PAR LES DONATEURS;
3. INTRODUCTION DU PROJET CHATEAU D'EAU
4. DEVELOPPEMENT DES ZONES D'INTERVENTION ET DES NOUVEAUX PARTENARIATS
5. AUGMENTATION DES NOMBRES DE REPAS DISTRIBUÉS.

## COVID-19

LA PANDÉMIE DU COVID-19 N'A PAS EU D'EFFET NÉGATIF SUR LA COLLECTE DE FONDS DE LIFE QUI A CONNUE UNE NETTE AUGMENTATION DEPUIS 2019.

LIFE A PARTICIPÉ À L'EFFORT DE LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE DU COVID-19 VIA L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ET LA DISTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES DANS UN CERTAIN NOMBRE DE PAYS DONT LE MLAI, LE BURKINA FASSO ET LE LIBAN.

LA PANDÉMIE DU COVID-19 A CEPENDANT FREINÉ CERTAINS DÉPLACEMENTS SUR LE TERRAIN VISANT À EFFECTUER LES CONTRÔLES DE CERTAINES OPÉRATIONS MENÉES PAR LIFE.

# PRINCIPES & CONVENTIONS GÉNÉRALES

## BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT CE 1606/2002 DU 19 JUILLET 2002, LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019 DE L'ASSOCIATION LIFE-ONG ONT ÉTÉ ÉTABLIS EN CONFORMITÉ AVEC LE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE FRANÇAIS, IL S'AGIT NOTAMMENT DU RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 DU 5 DÉCEMBRE 2018 RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ À BUT NON LUCRATIF.

ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT DU COMITÉ DE LA RÉGLEMENTATION COMPTABLE N° 99-01 DU 16 FÉVRIER 1999 RELATIF AUX MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS DES ASSOCIATIONS ET TOUS LES RÈGLEMENTS LE MODIFIANT (RÈGLEMENT HOMOLOGUÉ PAR ARRÊTÉ DU 26 DÉCEMBRE 2018 PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DU 30 DÉCEMBRE 2018). LES ÉTATS FINANCIERS SONT PRÉSENTÉS EN EUROS.

## PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 1. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

LES ÉTATS FINANCIERS ONT ÉTÉ PRÉPARÉS SELON LA CONVENTION DU COÛT HISTORIQUE. PAR AILLEURS, LES CONVENTIONS D'IMAGE FIDÈLE, DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET DE PERMANENCE DES MÉTHODES ONT ÉTÉ APPLIQUÉES

### 2. ACTIFS MOBILISÉ INCORPORÉBASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

LES ACTIFS INCORPORELS INCLUENT DES ACTIFS ÉLÉMENTS ACQUIS SÉPARÉMENT TELS QUE LES LOGICIELS, LES LICENCES.

HORMIS CERTAINES MARQUES, TOUS LES ACTIFS INCORPORELS SONT AMORTIS LINÉAIREMENT SELON LEUR DURÉE D'UTILITÉ.

LES SYSTÈMES DE GESTION DE L'INFORMATION SONT GÉNÉRALEMENT AMORTIS SUR UNE DURÉE COMPRISE ENTRE CINQ ET DIX ANS.

LES RESSOURCES EXTERNES OBTENUES DES DONS, DES LEGS OU VIA DES SUBVENTIONS, AFFECTÉES À DES PROJETS PRÉCIS ET NON ENCORE UTILISÉS CONFORMÉMENT À LEUR ENGAGEMENT SONT PORTÉES EN FIN D'EXERCICE AU PASSIF DU BILAN AU POSTE « FONDS DÉDIÉS ».

AU COMPTE DE RÉSULTAT SONT ENREGISTRÉS :

- EN CHARGES DANS LE POSTE « ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES », LES DONS ET LEGS REÇUS DANS L'EXERCICE ET NON UTILISÉS À LA CLÔTURE.
- EN PRODUITS DANS LE POSTE « REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS », LA REPRISE DES SOMMES INSCRITES EN FONDS DÉDIÉS.

### 3. ACTIFS IMMOBILISÉS CORPORELS

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES SONT COMPTABILISÉS À LEUR COÛT D'ACQUISITION MINORÉ DES AMORTISSEMENTS ET DES PERTES DE VALEUR CUMULÉS. DANS LE CAS DE MISE EN REBUTS D'UN ÉLÉMENT D'ACTIFS, CORPOREL LES COÛTS CORRESPONDANTS SONT INCLUS DANS LEUR COÛT INITIAL CONCERNÉ ET DES PROVISIONS SONT COMPTABILISÉES EN CONTREPARTIE.

LES CHARGES D'INTÉRÊT DES EMPRUNTS DESTINÉS À FINANCER LA CONSTRUCTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES SONT CAPITALISÉES PENDANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION S'IL S'AGIT DU FINANCEMENT DE PROJETS. NOTANT QUE DURANT L'EXERCICE 2018 AUCUN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT D'ACQUISITIONS IMMOBILISÉES N'A ÉTÉ ENREGISTRÉ. PAR AILLEURS, LES CONVENTIONS D'IMAGE FIDÈLE, DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET DE PERMANENCE DES MÉTHODES ONT ÉTÉ APPLIQUÉES.

LORSQUE LES COMPOSANTS D'UN ACTIF CORPOREL ONT DES DURÉES D'UTILITÉ DIFFÉRENTES, ILS SONT COMPTABILISÉS SÉPARÉMENT ET AMORTIS SUR LEUR DURÉE D'UTILITÉ PROPRE.

LES COÛTS DE RÉPARATION OU DE MAINTENANCE SONT COMPTABILISÉS EN CHARGES DANS L'EXERCICE OÙ ILS SONT ENCOURUS. L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ET INCORPORELLES) EST CALCULÉ SELON LA MÉTHODE LINÉAIRE APPLIQUÉE À LA DURÉE D'UTILITÉ ESTIMÉE :

-LOGICIELS INFORMATIQUES : 01 À 03 ANS

-MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE : 03 À 10 ANS.

-MOBILIERS : 05 À 10 ANS.

#### 4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES SONT ÉVALUÉES À LEUR COÛT AMORTI À CHAQUE CLÔTURE.

ILS FONT L'OBJET DE TESTS DE DÉPRÉCIATION À CHAQUE ARRÊTÉ COMPTABLE. TOUTE PERTE DE VALEUR EST COMPTABILISÉE IMMÉDIATEMENT EN COMPTE DE RÉSULTAT.

LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES INSCRITES EN COMPTE DU BILAN DE L'ASSOCIATION CONSTITUENT DES CAUTIONS DONNÉES POUR UNE VALEUR DE 2.3 K€.

#### 5. EVALUATIONS DES ACTIFS À LEUR DATE ENTRÉE DANS LE PATRIMOINE

SUIVANT L'ARTICLE 121-2 DU RÈGLEMENT DE L'ANC N° 2018- 06 DU 5 DÉCEMBRE 2018, À LEUR DATE D'ENTRÉE DANS LE PATRIMOINE DE L'ASSOCIATION, LES BIENS REÇUS À TITRE GRATUIT SONT COMPTABILISÉS À L'ACTIF EN LES ESTIMANT À LEUR VALEUR VÉNALE.

LES MODALITÉS DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION DES DONS EN NATURE DISTRIBUÉS OU UTILISÉS EN L'ÉTAT CONSTITUANT UNE CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE SONT DÉFINIES AUX ARTICLES 211-1 À 211-4.

LES MODALITÉS DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION DES DONS EN NATURE DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS SONT DÉFINIES À L'ARTICLE 213-16.

#### 6. ÉVALUATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS

LES ÉLÉMENTS DES ACTIFS CIRCULANTS SONT ÉVALUÉS À LEUR PRIX DE TRANSACTION LORS DE LEUR COMPTABILISATION INITIALE PUIS AU COÛT AMORTI DIMINUÉ DES PERTES ATTENDUES SUR LA DURÉE DE VIE.

LES PERTES ATTENDUES SONT ESTIMÉES SUR LA BASE D'UNE MATRICE CONSISTANT À UTILISER L'HISTORIQUE DES PERTES SE RAPPORTANT AUX CRÉANCES ET AJUSTÉE EN FONCTION DES DONNÉES OBSERVABLES ACTUELLES.

LES PERTES ATTENDUES SONT ÉVALUÉES À CHAQUE CLÔTURE.

LES MODALITÉS DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION DES DONS EN NATURE DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS SONT DÉFINIES À L'ARTICLE 213-16 DU RÈGLEMENT DE L'ANC.

LES MONTANTS DUS POUR L'ASSOCIATION SONT PRÉSENTÉS DANS LE POSTE CRÉANCES (ACTIFS). LES MONTANTS DUS PAR L'ASSOCIATION SONT PRÉSENTÉS EN AUTRES PASSIFS COURANTS.

#### 7. STOCK EN COURS

LES STOCKS SONT ÉVALUÉS AU PLUS FAIBLE DE LEUR COÛT ET DE LEUR VALEUR NETTE DE RÉALISATION.

LES COÛTS COMPRENENT LES COÛTS DES MATIÈRES PREMIÈRES AINSI QUE LES COÛTS DIRECTS ET INDIRECTS DE MAIN-D'ŒUVRE ET LES AUTRES COÛTS ENCOURUS POUR AMENER LES STOCKS À L'ENDROIT ET DANS L'ÉTAT OÙ ILS SE TROUVENT.

#### 8. DISPONIBILITÉS

LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (DISPONIBILITÉS) COMPRENENT LES LIQUIDITÉS, LES COMPTES BANCAIRES COURANTS, LES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT RÉALISABLES À TRÈS COURT TERME ET FACILEMENT CONVERTIBLES EN LIQUIDITÉS ET QUI NE PRÉSENTENT PAS DE RISQUE SIGNIFICATIF D'ÉVOLUTION DE VALEUR.

LES DISPONIBILITÉS DE L'ASSOCIATION SONT CONSTITUÉES PAR LES FONDS AU NIVEAU DES BANQUES, DES PLATEFORMES DE COLLECTES AINSI QUE LES AUTRES VALEURS À L'ENCAISSEMENT.

#### 9. PROVISIONS

L'ASSOCIATION PROCÈDE À LA COMPTABILISATION DE PROVISIONS LORSQUE :

-ELLE À UNE OBLIGATION ACTUELLE RÉSULTANT D'UN ÉVÉNEMENT PASSÉ.

-IL EST PROBABLE QU'UNE SORTIE DE RESSOURCES REPRÉSENTATIVE D'AVANTAGES ÉCONOMIQUES SERA NÉCESSAIRE POUR ÉTEINDRE L'OBLIGATION.

-LE MONTANT DE L'OBLIGATION PEUT ÊTRE ESTIMÉ DE MANIÈRE FIABLE.

- LORSQUE CES PROGRAMMES COMPRENENT DES INDEMNITÉS. LES PROVISIONS RÉSULTANT DE CES INDEMNITÉS SONT COMPTABILISÉES DANS LA PREMIÈRE DES PÉRIODES SUIVANTES.

UNE EXPLICATION PLUS DÉTAILLÉE EST INSCRITE AU NIVEAU DES CHAPITRES ET PARAGRAPHERS SUIVANTES

#### 10. ACTIFS & PASSIFS ÉVENTUELS

LES ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS RÉSULTENT D'ÉVÉNEMENTS PASSÉS, MAIS DONT L'EXISTENCE NE SERA CONFIRMÉE QUE PAR LA SURVENANCE D'ÉVÉNEMENTS FUTURS INCERTAINS. LES PASSIFS ÉVENTUELS CORRESPONDENT À:

-DES OBLIGATIONS POTENTIELLES RÉSULTANT D'ÉVÉNEMENTS PASSÉS DONT L'EXISTENCE NE SERA CONFIRMÉE QUE PAR LA SURVENANCE D'ÉVÉNEMENTS

- DES OBLIGATIONS ACTUELLES RÉSULTANT D'ÉVÉNEMENTS PASSÉS, MAIS QUI NE SONT PAS COMPTABILISÉES CAR IL N'EST PAS PROBABLE QU'UNE SORTIE DE RESSOURCES REPRÉSENTATIVES D'AVANTAGES ÉCONOMIQUES SOIT NÉCESSAIRE POUR ÉTEINDRE L'OBLIGATION, OU CAR LE MONTANT DE L'OBLIGATION NE PEUT ÊTRE ÉVALUÉ AVEC UNE FIABILITÉ SUFFISANTE.

LES ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS SIGNIFICATIFS DOIVENT ÊTRE MENTIONNÉS DANS LES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS.

## 11. FONDS PROPRES

LES FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION CORRESPONDENT AUX APPORTS, AFFECTATIONS ET EXCÉDENTS ACQUIS À L'ENTITÉ.

ILS REGROUPENT LES RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION DE FAÇON DÉFINITIVE OU CONDITIONNELLE ET CERTAINES RESSOURCES AYANT UN CARACTÈRE DURABLE.

### >> LES RESSOURCES MISES À DISPOSITION SONT :

- LES FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE,
- LES FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE,
- LES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION,
- LES RÉSERVES,
- LE REPORT À NOUVEAU,
- L'EXCÉDENT OU LE DÉFICIT DE L'EXERCICE.

### >> LES RESSOURCES À CARACTÈRE DURABLE SONT DES RESSOURCES STABLES PERMETTANT DE FINANCER :

LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES AUX ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION ET D'ALIMENTER SA TRÉSORERIE, À SAVOIR:

- LES FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES ;
- LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ;
- LES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES.

## 12. FONDS DÉDIÉS: PRINCIPE DE COMPTABILISATION

LA PARTIE DES RESSOURCES DÉDIÉES PAR DES TIERS FINANCEURS À DES PROJETS DÉFINIS QUI, À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE, N'A PU ÊTRE UTILISÉE CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT PRIS À LEUR ÉGARD EST COMPTABILISÉE AU COMPTE DE PASSIF «FONDS DÉDIÉS » AVEC POUR CONTREPARTIE UNE CHARGE COMPTABILISÉE DANS LE COMPTE « REPORTS EN FONDS DÉDIÉS ». SONT COMPTABILISÉS, À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE, DANS LES COMPTES DE FONDS DÉDIÉS, LES MONTANTS NON UTILISÉS PENDANT L'EXERCICE DES RESSOURCES SUIVANTES :

- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION,
- SONTRIBUTIONS FINANCIÈRES REÇUES D'AUTRES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ À BUT NON LUCRATIF,

-RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC COMPRENANT LES DONS MANUELS, LE MÉCÉNAT, LES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.

LES SOMMES INSCRITES AU PASSIF EN « FONDS DÉDIÉS » SONT RAPPORTÉES EN PRODUIT AU COMPTE DE RÉSULTAT AU COURS DES EXERCICES SUIVANTS, AU FUR ET À MESURE DE LA RÉALISATION DU PROJET DÉFINI, PAR LE CRÉDIT DU COMPTE « UTILISATIONS DE FONDS DÉDIÉS ». SONT COMPTABILISÉES AU CRÉDIT DU COMPTE «UTILISATION DE FONDS DÉDIÉS»:

-LES MONTANTS DES CHARGES D'EXPLOITATION COMPTABILISÉES DANS L'EXERCICE ET AFFECTÉES À LA RÉALISATION D'UN PROJET DÉFINI ;

- LES MONTANTS DES IMMOBILISATIONS ACQUISES OU PRODUITES DANS L'EXERCICE ET AFFECTÉES À LA RÉALISATION D'UN PROJET DÉFINI.

POUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES, L'ENTITÉ PEUT RAPPORTER EN PRODUITS LE MONTANT DE L'ACQUISITION OU LE COÛT DE PRODUCTION SUR LA MÊME DURÉE QUE CELLE RETENUE POUR L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS.

IL S'AGIT D'UN CHOIX DE MÉTHODE COMPTABLE APPLICABLE À L'ENSEMBLE DES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES ET DONNANT LIEU À UNE INFORMATION DANS L'ANNEXE DES COMPTES CONCERNANT LA MÉTHODE RETENUE;

- AUX REMBOURSEMENTS AUX TIERS FINANCEURS DE LA PART NON UTILISÉE.

LORSQUE LES RESSOURCES DÉDIÉES À UN PROJET DÉFINI N'ONT PAS ÉTÉ TOTALEMENT UTILISÉES ALORS MÊME QUE LE PROJET EST TERMINÉ ET QUE L'ORGANE HABILITÉ DÉCIDE DE TRANSFÉRER LE SOLDE DU FONDS DÉDIÉS À UN AUTRE PROJET DÉFINI AVEC L'ACCORD DU TIERS FINANCEUR, UNE INFORMATION EST MENTIONNÉE DANS L'ANNEXE DES COMPTES AU TITRE DES TRANSFERTS RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE.

## 13. FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHÉS

LES DETTES FOURNISSEURS SONT ÉVALUÉES À LEUR PRIX DE TRANSACTION LORS DE LEUR COMPTABILISATION INITIALE.

## 14. DETTES FISCALES & SOCIALES

LES DETTES FISCALES ET SOCIALES CORRESPONDES AUX SOLDES DUS AU TITRE DES CHARGES DE RETRAITES DE MUTUELLE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE.

## 15. CLASSIFICATION & COMPTABILISATION DES RESSOURCES

UNE RESSOURCE DESTINÉE À RENFORCER LES FONDS PROPRES À RAISON D'UNE STIPULATION DU TIERS FINANCEUR EST COMPTABILISÉE EN FONDS PROPRES AVEC OU SANS DROIT DE REPRISE.

LES AUTRES RESSOURCES SONT COMPTABILISÉES EN PRODUITS SELON LEUR NATURE.

LA PART DES RESSOURCES DESTINÉE À UN PROJET DÉFINI À RAISON D'UNE STIPULATION DU TIERS FINANCEUR ET NON UTILISÉE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE FAIT L'OBJET D'UNE COMPTABILISATION EN FONDS DÉDIÉS TELLE QUE DÉCRITE À L'ARTICLE 132-2. DU RÈGLEMENT 2018-06 DU 5 DÉCEMBRE 2018 RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ À BUT NON LUCRATIF

## 16. SUBVENTIONS PUBLIQUES

LES SUBVENTIONS PUBLIQUES REÇUES SONT INITIALEMENT COMPTABILISÉES DANS LES AUTRES PASSIFS NON COURANTS.

LES SUBVENTIONS PUBLIQUES SONT REPRISES EN PRODUITS DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN DÉDUCTION DES CHARGES CONCERNÉES POUR LES SUBVENTIONS PUBLIQUES COUVRANT DES DÉPENSES OPÉRATIONNELLES AUTRES QUE L'AMORTISSEMENT.

CONCERNANT LES AIDES PUBLIQUES FOURNIES SOUS LA FORME D'AVANTAGES, ELLES DOIVENT ÊTRE ANALYSÉES CONCERNANT LA NATURE DE L'AIDE REÇUE TOUT EN RETENANT UN TRAITEMENT COMPTABLE COHÉRENT AVEC SA NATURE.

LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION SONT COMPTABILISÉES EN PRODUIT LORS DE LA NOTIFICATION DE L'ACTE D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION PAR L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE.

## 20. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

COMPTE TENANT DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT N° 2018-06 DU 5 DÉCEMBRE 2018 RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ À BUT NON LUCRATIF :

LE BILAN, LE COMPTE DE RÉSULTAT SONT ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX MODÈLES FIGURANT AUX CHAPITRES DU RÈGLEMENT. LE BILAN, LE COMPTE DE RÉSULTAT ET L'ANNEXE PEUVENT PRÉSENTER UNE SUBDIVISION PLUS DÉTAILLÉE QUE CELLE PRÉVUE PAR CES MODÈLES, À CONDITION D'EN RESPECTER LA STRUCTURE.

LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC CONFORMÉMENT À LA LOI N° 91-772 DU 7 AOÛT 1991 DÉFINI À L'ARTICLE 432-17 EST ÉTABLI SELON LE MODÈLE PRÉCONISÉ PAR LE RÈGLEMENT.

UNE INFORMATION RELATIVE AUX FONDS DÉDIÉS EST DONNÉE DANS L'ANNEXE PAR PROJET OU CATÉGORIE DE PROJET SELON LES RUBRIQUES ET LES INFORMATIONS FIGURANT DANS LE TABLEAU PRÉSENTÉ PAR LE RÈGLEMENT, NOTAMMENT LES SOMMES INSCRITES À L'OUVERTURE ET À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE EN « FONDS DÉDIÉS, LES REPORTS EN FONDS DÉDIÉS, LES FONDS DÉDIÉS UTILISÉS, LES FONDS DÉDIÉS

## 17. TRANSACTIONS EN DEVISE

LES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES SONT COMPTABILISÉES SELON LES PRINCIPES SUIVANTS :

-LES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES SONT CONVERTIES DANS LA MONNAIE FONCTIONNELLE AU TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA TRANSACTION.

-LA DATE DE CLÔTURE, LES ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES SONT CONVERTIS DANS LA MONNAIE FONCTIONNELLE AU TAUX EN VIGUEUR À LA DATE DE CLÔTURE.

LES ÉCARTS POSITIFS ET NÉGATIFS DE CHANGE CORRESPONDANTS SONT COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT FINANCIER POUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES,

## 18. REPORT DES RESSOURCES

LA PARTIE DES RESSOURCES CONSTATÉES EN PRODUIT D'EXPLOITATION AU COURS DE L'EXERCICE, QUI N'EST PAS ENCORE ENCAISSÉE OU TRANSFÉRÉE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE, EST COMPTABILISÉE DANS UNE RUBRIQUE DU PASSIF DÉNOMMÉE « REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉE » AVEC POUR CONTREPARTIE UNE CHARGE COMPTABILISÉE DANS LE COMPTE « ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES ».

## 19. HYPOTHÈSES DE BASE

LES CONVENTIONS GÉNÉRALES COMPTABLES ONT ÉTÉ APPLIQUÉES, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE PRUDENCE, CONFORMÉMENT AUX HYPOTHÈSES DE BASE :

- CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION,
- PERMANENCE DES MÉTHODES COMPTABLES D'UN EXERCICE À L'AUTRE,
- INDÉPENDANCE DES EXERCICES,

## BILAN: ACTIFS

EXPRIME EN EURO

ACTIFS	NOTE	BRUT 2020	AMORT & PROV	NET 2020	NET 2019	VARIATION
<b>Actif immobilisé</b>						
Immobilisations incorporelles		10 097	- 10 097	-	-	-
Immobilisations corporelles	1	45 941	- 20 122	25 819	24 234	1 586
Immobilisations financières	2	6 580	-	6 580	6 580	-
<b>TOTAL I</b>		<b>62 619</b>	<b>- 30 219</b>	<b>32 400</b>	<b>30 814</b>	<b>1 586</b>
<b>Actif circulant</b>						
Stocks et en-cours		-	-	-	-	-
Matières premières, approvisionnements		-	-	-	-	-
En-cours de production de biens		-	-	-	-	-
En-cours de production de services		-	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis		-	-	-	-	-
Marchandises		-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-	-
Créances		-	-	-	-	-
Créances usagers et comptes rattachés		-	-	-	-	-
Autres créances		-	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-	-
Instruments de trésorerie		-	-	-	-	-
Disponibilités (autres que caisse)	3	3 418 849	-	3 418 849	1 764 197	1 654 652
Caisse		39 997	-	39 997	43 246	- 3 249
<b>TOTAL II</b>		<b>3 458 846</b>	<b>-</b>	<b>3 458 846</b>	<b>1 807 443</b>	<b>1 651 403</b>
Charges constatées d'avance		-	-	-	19 603	- 19 603
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>3 521 465</b>	<b>- 30 219</b>	<b>3 491 246</b>	<b>1 857 860</b>	<b>1 633 386</b>

## BILAN: PASSIFS

EXPRIME EN EURO

PASSIFS	NOTE	2020	2019	VARIATION
<b>Fonds propres</b>				
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		<b>1 472 159</b>	<b>620 478</b>	<b>851 681</b>
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-	-
Réserves réglementées		-	-	-
Autres réserves	4	938 154	259 011	679 143
Report à nouveau		-	263 863	263 863
<b>Excédents ou Déficits</b>		<b>534 005</b>	<b>97 604</b>	<b>436 401</b>
Autres fonds propres		-	-	-
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Apports		-	-	-
Legs et donations		-	-	-
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		-	-	-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		-	-	-
Provisions réglementées		-	-	-
Droit des propriétaires		-	-	-
<b>TOTAL I</b>		<b>1 472 159</b>	<b>620 478</b>	<b>851 681</b>
<b>Autres éléments du passifs</b>				
<b>Provisions</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions pour risques		-	-	-
Provisions pour charges		-	-	-
<b>Fonds dédiés et reportés</b>		<b>1 342 408</b>	<b>954 604</b>	<b>387 804</b>
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		-	-	-
Fonds dédiés sur autres ressources	5	1 342 408	954 604	387 804
<b>Dettes</b>		<b>676 680</b>	<b>282 778</b>	<b>393 902</b>
Emprunts obligataires		-	-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6	652 102	271 058	381 044
Dettes fiscales et sociales	7	24 578	11 720	12 858
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-
Autres dettes		-	-	-
<b>TOTAL I</b>		<b>2 019 087</b>	<b>1 237 382</b>	<b>781 705</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>3 491 246</b>	<b>1 857 860</b>	<b>1 633 386</b>



## COMPTES DE RÉSULTAT

EXPRIME EN EURO

COMPTE DE RESULTAT	NOTE	2 020	2 019	Variation
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations		-	-	-
Ventes de biens et services		-	-	-
Ventes de biens		-	-	-
dont ventes de dons en nature		-	-	-
Ventes de prestations de services		-	-	-
dont parrainages		-	-	-
Produits de tiers financeurs		7 043 156	3 809 648	3 233 508
Concours publics et subventions d'exploitation		-	-	-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	8	7 043 156	3 809 648	3 233 508
Dons manuels		-	-	-
Mécénats		142 906	63 000	79 906
Legs, donations et assurances-vie		6 900 250	3 746 648	3 153 602
Contributions financières		-	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		-	-	-
Utilisations des fonds dédiés		636 929	573 536	63 393
Autres produits		-	-	-
<b>TOTAL I</b>		<b>7 680 085</b>	<b>4 383 184</b>	<b>3 296 901</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises		-	-	-
Variation de stocks		-	-	-
Autres achats et charges externes	9	1 172 725	775 407	397 318
Aides financières	10	4 531 874	2 469 386	2 062 488
Impôts, taxes et versements assimilés		5 603	843	4 760
Salaires et traitements		63 871	57 243	6 628
Charges sociales		10 937	9 512	1 425
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		6 678	4 556	2 122
Dotations aux provisions		-	-	-
Reports en fonds dédiés	11	1 342 408	954 604	387 804
Autres charges		-	1 224	1 224
<b>TOTAL II</b>		<b>7 134 096</b>	<b>4 272 775</b>	<b>2 861 321</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (HI)</b>		<b>545 989</b>	<b>110 409</b>	<b>435 580</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participations		-	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés		-	-	-
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		-	-	-
Différences positives de change		3 303	2	3 301
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-	-
<b>TOTAL III</b>		<b>3 303</b>	<b>2</b>	<b>3 301</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-	-
Intérêts et charges assimilés		-	-	-
Différences négatives de change		15 287	12 807	2 480
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-	-
<b>TOTAL IV</b>		<b>15 287</b>	<b>12 807</b>	<b>2 480</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		<b>11 984</b>	<b>12 805</b>	<b>821</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>		<b>534 005</b>	<b>97 604</b>	<b>436 401</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion		-	-	-
Sur opérations en capital		-	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		-	-	-
<b>TOTAL V</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion		-	-	-
Sur opérations en capital		-	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		-	-	-
<b>TOTAL VI</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		-	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)		-	-	-
<b>Total des produits (I+III+V)</b>		<b>7 683 388</b>	<b>4 383 186</b>	<b>3 300 202</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		<b>7 149 383</b>	<b>4 285 582</b>	<b>2 863 801</b>
<b>6 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>534 005</b>	<b>97 604</b>	<b>436 401</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature		-	-	-
Prestations en nature		-	-	-
Bénévolat		168 000	20 000	148 000
<b>TOTAL</b>		<b>168 000</b>	<b>20 000</b>	<b>148 000</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature		-	-	-
Mise à disposition gratuite de biens		-	-	-
Prestations en nature		-	-	-
Personnel bénévole		-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

LES PRÉSENTES NOTES FONT PARTIES INTÉGRANTES DES COMPTES ANNUELS ET COMPORTENT DES ÉLÉMENTS D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DE MANIÈRE À CE QUE L'ENSEMBLE DONNE IMAGE FIDÈLE DU PATRIMOINE, DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DE L'ASSOCIATION.

LES ÉLÉMENTS D'INFORMATISATION QUI NE PRÉSENTENT PAS UN CARACTÈRE OBLIGATOIRE NE SONT MENTIONNÉS QUE POUR AUTANT QU'ILS ONT UNE IMPORTANCE SIGNIFICATIVE.

DES INFORMATIONS CHIFFRÉES DÉTAILLÉES ONT ÉTÉ FOURNIES SOUS FORME DE TABLEAUX QUI FONT SUITE AUX NOTES ANNEXES PROPREMENT DITES.

## NOTE 1: ACTIFS IMMOBILISÉS

LES IMMOBILISATIONS DE L'ASSOCIATION SONT ENREGISTRÉES ET VALORISÉES CONFORMÉMENT AUX NORMES ÉDICTÉES PAR LE RÈGLEMENT SUR LES ACTIFS, COMPTABILISÉES À LEUR COÛT D'ACQUISITION SELON LES DISPOSITION RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR, ET AMORTIES SELON LE MODÉ LINÉAIRE SUR LEUR DURÉE D'UTILITÉ. LES PRINCIPES COMPTABLES DE LEUR INSCRIPTION ET AMORTISSEMENT SONT PRESCRITS AU NIVEAU DES PARAGRAPHE 2 & 3 DU CHAPITRE "PRINCIPES ET CONVENTIONS GÉNÉRALES FAISANT PARTIE DU PRÉSENT REPORTING.

## 1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

LA RUBRIQUE IMMOBILISATIONS CORPORELLES ENREGISTRE UN SOLDE COMPTABLE NET D'UNE VALEUR COMPTABLE NETTE DE L'ORDRE DE 24 234 EUROS. LIFE A CONFIRMÉ EN 2020 SON EXPÉRIENCE DANS L'ACQUISITION DES ATELIERS DE FORAGES MOBILES VISANT À AUGMENTER LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DE SES PARTENAIRES.

## NOTE 2: AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

CETTE RUBRIQUE REGROUPE LES CAUTIONS VERSÉES PAR LIFE POUR LA LOCATION DE SES BUREAUX ET ÇA REPRÉSENTE 2 MOIS DE LOYER HORS TAXE.

LE TABLEAU DE VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ ET DE SES AMORTISSEMENTS SE PRÉSENTE COMME SUIT:

EXPRIME EN EURO

Elements	Valeur brute debut d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute en Fin d'exercice	valeur d'origine fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Poste à poste	Cessions		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 097	0	0	0	0	10 097	10 097
Installations générales agencements aménagements divers	2 476	0	0	0	0	2 476	2 476
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 614	0	1 651	0	0	11 265	11 265
Matériel de transport	18 980	0		0	0	18 980	18 980
Ateliers de forage mobiles	6 608	0	6 613	0	0	13 221	13 221
<b>TOTAL</b>	<b>47 775</b>	<b>0</b>	<b>8 264</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>56 039</b>	<b>56 039</b>
Prêts, autres immobilisations financières	2 408	0	4 172	0	0	6 580	6 580
<b>TOTAL</b>	<b>2 408</b>	<b>0</b>	<b>4 172</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 580</b>	<b>6 580</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 183</b>	<b>0</b>	<b>12 436</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>62 619</b>	<b>62 619</b>

Elements	Montant debut de l'Exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions reprise	Montant fin de l'Exercice	Amortissement dérogatoire		
					Amortissements	Amortissement drogatoire	Reprises
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 097	0		10 097	0	0	0
Installations générales agencements aménagements divers	2 476	0	0	2 476	0	0	0
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 822	458	0	9 280	0	0	0
Matériel de transport	1 265	3 796	0	5 061	0	0	0
Atelier de forage mobile	881	2 424	0	3 305	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>23 541</b>	<b>6 678</b>	<b>0</b>	<b>30 219</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## NOTE 3: DIPONIBILITÉS

CETTE RUBRIQUE REGROUPE LES SOLDES DES COMPTES BANCAIRES, ET DE LA CAISSE, CEUX DES PLATEFORMES DE COLLECTE ET DE TRANSFERTS AINSI QUE LE SOLDE DES FONDS DES PROJETS SOUS TRAITÉS À L'INSTITUT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE ( FRANCE ET AFRIQUE).

LES DISPONIBILITÉS ONT MARQUÉ UNE HAUSSE DE L'ORDRE DE 1654 KE EXPLIQUÉE PRINCIPALEMENT PAR L'AUGMENTATION DES COLLECTES.

LE DETAIL DES DISPONIBILITÉS HORMI LA CAISSE SE PRESENTE COMME SUIV:

EXPRIME EN EURO

LIBELLES	2 020	2 019	Variation
PAYPAL	680 430	503 359	177 071
ANYTIME	-	375 754	- 375 754
EBURY	-	112 492	- 112 492
CHEQUE A ENCAISSER	-	22 051	- 22 051
DONS IRAISER	18 449	269 097	- 250 648
GOCARDLESS	35 022	19 830	15 192
STRIPE	1 145 096	-	1 145 096
IBANFIRST	981 580	-	981 580
HSBC	501 133	-	501 133
BANQUE POSTALE	-	-	-
CREDIT COOPERATIF	-	-	-
BRED	-	346	346
ICI PROGRAMME AFRIQUE FRANCE	-	404 409	- 404 409
ICI PROGRAMME AFRIQUE MALI PROJETS	35 523	77 044	- 41 521
ICI PROGRAMME AFRIQUE MALI MAINTENANCE	11 616	2 558	9 058
ADVENYS	10 000	-	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 418 849</b>	<b>1 786 248</b>	<b>1 632 601</b>

## NOTE 4: FONDS PROPRES

LES FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION SE COMPOSENT DE SA RÉSERVE DE TRÉSORERIE ET DU REPORT DE SES RÉSULTATS DES EXERCICES ANTÉRIEURS AINSI QUE SON RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN COURS.

L'EVOLUTION DU FONDS PROPRES SE PRÉSENTE COMME SUIV:

EXPRIME EN EURO

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds Propres avec droit dereprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Propres sans droit dereprise	620 478	-	-	1 213 148	1 213 149	361 467	361 467	1 472 159
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve	259 011	-	-	679 143	679 143	-	-	938 154
Report à nouveau	263 863	-	-	-	-	263 863	263 863	-
Excedent de l'exercice	97 604	-	-	534 005	534 006	97 604	97 604	534 005
Donation consommable	-	-	-	-	-	-	-	-
Subvention d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>620 478</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 213 148</b>	<b>1 213 149</b>	<b>361 467</b>	<b>361 467</b>	<b>1 472 159</b>

**NOTE 5: FONDS DÉDIÉS SUR AUTRES RESSOURCES**

LES FONDS DÉDIÉS SONT COMPTABILISÉS CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE L'AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES N°2014-03 DU 05 JUIN 2014 RELATIF AU PLAN COMPTABLE GÉNÉRAL TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N°2018-06 DU 05 DÉCEMBRE 2018 RELATIF AU COMPTE ANNUELS DES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ A BUT NON LUCRATIF.

EN DÉPIT DE L'AUGMENTATION DES DÉPENSES PROJETS ET CAMPAGNES RÉALISÉS SUR LE TERRAIN, LES FONDS DÉDIÉS ONT MARQUÉ UNE AUGMENTATION DE L'ORDRE DE 387 KE EXPLIQUÉ NOTAMMENT PAR L'AUGMENTATION DE LA COLLECTE DES AIDES ALIMENTAIRES (1€ 1 REPAS ) ET CELLE DES PROJETS WASH.

LE DÉTAIL DES FONDS DÉDIÉS SE PRÉSENTE COMME SUIVANT :

EXPRIME EN EURO

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUE DE:	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORT	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT	DONT REMBOURSEMENTS		MONTANT	DONT FD CORRESPONDANTS A DES PROJETS SANS DEPENSES AUCOURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
SUBVECTIONS D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES	-	-	-	-	-	-	-
RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	636 929	-	636 929	-	-	1 342 408	-
ZAKAT AL MAAL	239 042	-	239 042	-	-	194	-
PROJET AID EL ADA	-	-	-	-	-	-	-
PROJET EAU & ASSAINISSEMENT	219 351	-	219 351	-	-	749 651	-
FOND GENERAL	42 227	-	42 227	-	-	148 811	-
ZAKAT EL FITR	-	-	-	-	-	-	-
1 EURO 1 REPAS	133 752	-	133 752	-	-	38 022	-
SAPOUSSE	-	-	-	-	-	82 221	-
WATER SPONSOR	2 558	-	2 558	-	-	323 509	-
URGENCE COVID-19	-	-	-	-	-	-	-
URGENCE EXPLOSION LIBAN	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>636 929</b>	<b>-</b>	<b>636 929</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 342 408</b>	<b>-</b>

**NOTE 6: DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

CETTE RUBRIQUE REGROUPE PRINCIPALEMENT LES DETTES A PAYER SUR LES ENGAGEMENTS PROJETS DONNÉS MAIS AUSSI CERTAINES PRESTATIONS ET FACTURES NON PARVENUES NI PAYÉES À LA FIN DE L'EXERCICES.

L'AUGMENTATION DES DETTES S'EXPLIQUE PRINCIPALEMENT PAR L'AUGMENTATION DES ENGAGEMENTS PRIS EN 2020 ET CE NOTAMMENT EN TERMES D'AIDES HUMANITAIRES ET DE PROJETS EAU ET ASSAINISSEMENT.

LE PRINCIPALES DETTES FOURNISSEURS SE PRÉSENTENT COMME SUIVANT :

EXPRIME EN EURO

Partenaires	PAYS	OBJET	Montant
CAMBODIA COMMUNITY DEVELOPPMENT	CAMBODGE	Contrat cadre aide humanitaire+30% CMB 12	127 086
MARHAB FONDATION	KENYA	Contrat cadre aide humanitaire	100 000
YAYASAN KUN	INDONESIE	Contrat cadre aide humanitaire	99 999
REGUS	France	LOYER EN LITIGE	87 532
URDAS	LIBAN	50% Programmes d'aide psychologique	29 750
<b>TOTAUX</b>			<b>444 368</b>

**NOTE 7: DETTES FISCALES ET SOCIALES**

CETTE RUBRIQUE REGROUPE LES DETTES SOCIALES (5URSSAF), LES RÉMUNÉRATIONS DUES AINSI QUE LES DETTES FISCALES (RAS, FORMATION PROFESSIONNELLE...)

**NOTE 8: COLLECTES**

CETTE RUBRIQUE REGROUPE LES DONS COLLECTÉS AU PRÉS DES DONATEURS PRIVÉS PRINCIPALEMENT DES PERSONNES PHYSIQUES. LIFE A COMMENCÉ EN 2019 À DÉVELOPPER SON MÉCÉNAT.

NOS DONATEURS PROVIENNENT ESSENTIELLEMENT DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE (99%), LE RESTE SONT RÉPARTIS ENTRE LES DIFFÉRENTS CONTINENTS.

LES FONDS COLLECTÉS ONT ATTEINT AU 31 DÉCEMBRE 2020 LA SOMME DE 7 M€ CONTRE 3.1 M€ EN 2019 SOIT UNE AUGMENTATION DE 3.2 M€ EXPLIQUÉE PRINCIPALEMENT PAR L'AUGMENTATION DE LA COLLECTE SUR TOUTES LES LIGNES NOTAMMENT 1€ 1 REPAS ET LES PROJETS EAU ET ASSAINISSEMENT.

LE DÉTAIL DE LA COLLECTE SE PRÉSENTE COMME SUIT:

EXPRIME EN EURO

AFFECTATION	2020	2019	VARIATION
COLLECTE - 1 EURO 1 REPAS	2 865 731	2 139 293	726 438
COLLECTE - PROJET EAU & ASSAINISSEMENT	1 593 284	703 222	890 062
COLLECTE - PROJET AID EL ADA	749 362	129 664	619 698
COLLECTE - ZAKAT EL MAAL	495 323	317 800	177 523
COLLECTE - FONDS GENERAL	424 177	288 467	135 710
COLLECTE - URGENCE EXPLOSION LIBAN	56 327	2 413	53 914
COLLECTE - URGENCE COVID-19	123 690	2 278	121 412
COLLECTE_WATER SPONSOR	495 712	87 737	407 975
COLLECTE - SAPOUSSE	118 529	66 859	51 670
COLLECTE - ZAKAT EL FTIR	121 021	70 983	50 038
<b>TOTAL</b>	<b>7 043 156</b>	<b>3 808 716</b>	<b>3 234 440</b>

**NOTE 9: AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

IL S'AGIT NOTAMMENT DES FRAIS D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC: PUBLICITÉ SUR LES DIFFÉRENTS RÉSEAUX SOCIAUX DONT NOTAMMENT FACEBOOK ET GOOGLE ADS, LES FRAIS DE COLLECTE PRÉLEVÉS PAR LES DIFFÉRENTES PLATEFORMES DE COLLECTE (IRAISER, STRIPE, PAYPAL, GOCARDLESS,) AINSI QUE LES AUTRES FRAIS DE STRUCTURE (LOYER, FRAIS BANCAIRES, LES HONORAIRES...).

LES PRINCIPALES DEPENSES QUI COMPOSENT CETTE RUBRIQUE SE DÉTAILLENT COMME SUIT:

EXPRIME EN EURO

Intitulés	Note	2020	2019	Variation
HONORAIRES	10-1	500 702	293 344	207 359
PUB, RELATIONS PUBLIQUES	10-2	314 398	235 717	78 681
LOCATIONS MOBILIERES ( frais de collectes)	10-3	169 762	113 731	56 031
SOUSTRAITANCE PROJETS	10-4	42 193	36 100	6 093
<b>TOTAUX</b>		<b>1 029 075</b>	<b>680 910</b>	<b>348 164</b>

## 9-1 HONORAIRES

POUR LE FONCTIONNEMENT DE SON ACTIVITÉ, LIFE A RECOURS ESSENTIELLEMENT A DES PRESTATAIRES EXTERNES DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS DE L'ASSOCIATION ( COMMUNICATION, OPÉRATIONS INTERNATIONALES ET COMPTA-FINANCE) CE QUI EXPLIQUE LE VOLUME IMPORTANT DES HONORAIRES.

LES HONORAIRES ONT AUGMENTÉ PROPORTIONNELLEMENT À L'AUGMENTATION DE L'ACTIVITÉ ET DES (HEURES DE TRAVAIL ET NOMBRES DE PRESTATAIRES) NOTAMMENT LES HONORAIRES DES PRESTATAIRES ENGAGÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC.

## 9-2 PUBLICITÉ ET RELATIONS PUBLIQUES

IL S'AGIT NOTAMMENT DES FRAIS D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC : PUBLICITÉ SUR LES DIFFÉRENTS RÉSEAUX SOCIAUX DONT NOTAMMENT FACEBOOK ET GOOGLE ADS,

## 9-3 LOCATIONS MOBILIÈRE

IL S'AGIT NOTAMMENT DES FRAIS DE COLLECTE PRÉLEVÉES PAR LES DIFFÉRENTES PLATEFORMES DE COLLECTE: IRAISER, GOCARDLESS, STRIPE ET PAYPAL.

## 9-4 SOUTRAITANCE PROJETS

A L'INSTAR DE 2019, LIFE A FAIT APPEL EN 2020 À L'INSTITUT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA SOUS-TRAITANCE DE SES PROJETS EN AFRIQUE MOYENNAT UNE COMMISSION QUI A ATTEINT AU 31 DÉCEMBRE 2020 LA SOMME DE 42 K€.

## NOTE 10: AIDES FINANCIÈRES

CES AIDES SONT ACCORDÉES À DES ASSOCIATIONS LOCALES PARTENAIRES DE LIFE DANS LES DIFFÉRENTS PAYS D'INTERVENTION. CES PARTENAIRES SONT CHARGÉS DE LA RÉALISATION DES DIFFÉRENTS PROJETS DANS LES DIFFÉRENTES ZONES D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION.

LIFE INTERVIENT PRINCIPALEMENT EN AFRIQUE, MAIS AUSSI EN ASIE, EN FRANCE ET EN AMÉRIQUE LATINE.

POUR CHAQUE PROJET CONFIE, UN CONTRAT ( DE CHANTIER OU AUTRES) EST CONCLU. LES AIDES SONT VERSÉES SUR LA BASE DESDITS CONTRATS, DES FACTURES D'APPEL DE FONDS ET CE EN FONCTION DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET DES JUSTIFICATIONS DES DÉPENSES FOURNIES.

LES SUBVENTION ENGAGÉES EN 2020 SONT DE L'ORDRE DE 4.5 M€ CONTRE 2.5 M€ SOIT UNE AUGMENTATION DE 1.9 M€ EXPLIQUÉE NON SEULEMENT PAR L'AUGMENTATION DES AIDES ALIMENTAIRES DISTRIBUÉS MAIS AUSSI LE NOMBRE DE PROJETS MENÉS ET LEUR VARIÉTÉ.

EN EFFET, EN PLUS DE PROJETS FINANCÉS PAR SES DONATEURS, LIFE A FINANCÉ SUR SON FONDS GÉNÉRAL D'AUTRES PROJETS INNOVANTS TELS QUE LE PROGRAMME BANCOO, LE PROJET DE TOILETTES A COMPOSTES, LE CENTRE DE FORMATION A MOPTI...

LIFE A AUSSI FINANCÉ DES AIDES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19 ET DE SOUTIEN DU LIBAN SUITE À L'EXPLOSION DU LIBAN.

LE DÉTAILS DES SUBVENTIONS ACCORDÉES SE PRÉSENTE COMME SUIVANT :

Intitulés	NOTE	EXPRIME EN EURO		
		2020	2019	Variation
SUB - 1 EURO 1 REPAS	10-1	1 885 729	1 204 720	681 009
SUB - PROJET EAU & ASSAINISSEMENT	10-2	813 884	556 035	257 849
SUB - FOND GENERAL		182 807	212 737	- 29 930
SUB - ZAKAT AL MAAL		734 171	165 722	568 449
SUB - PROJET AID EL ADA		591 330	123 400	467 930
SUB - SAPOUSSE		12 603	111 251	- 98 648
SUB - ZAKAT EL FITR		120 000	70 002	49 998
SUB - WATER SPONSOR		49 398	19 224	30 174
SUB - PROJET SPIRITUALITE		-	6 295	- 6 295
SUB - ROHINGYAS		-	-	-
SUB - URGENCE INDONESIE		-	-	-
SUB- URGENCE COVID-19		98 952	-	-
SUB- URGENCE EXPLOSION LIBAN		43 000	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>4 531 874</b>	<b>2 469 386</b>	<b>1 920 536</b>

**10-1: SUBVENTION 1 € 1 REPAS**

EN PLUS DES DISTRIBUTIONS DES REPAS PENDANT LE RAMADAN DE L'ORDRE DE 1 358 KE, LIFE S'EST ENGAGÉE EN 2020 DANS D'AUTRES AIDES HUMANITAIRES DE L'ORDRE DE 527 KE AVEC UNE PREMIÈRE EXPERIENCE EN CONTRATS CADRES.

**11-2: SUBVENTION PROJETS EAU & ASSAINISSEMENT**

CETTE RUBRIQUE REGROUPE LES AIDES ENGAGÉES PAR LIFE POUR LA RÉALISATION DES PROJETS EAU (PUITS, CHÂTEAUX D'EAU) ET ASSAINISSEMENT( SANITAIRES, LATRINES). CES PROJETS SONT ESSENTIELLEMENT FINANCÉS PAR DES FONDS PROVENANTS DE LA GÉNÉROSITÉ DES PUBLICS ET CERTAINS SONT ENGAGÉS SUR LE FONDS GENERAL DE LIFE.

**NOTE 11: REPORT EN FONDS DÉDIÉS**

CETTE RUBRIQUE REGROUPE LES FONDS DÉDIÉS DE FIN D'EXERCICE. L'ÉVOULUTION DE CETTE RUBRIQUE S'EXPLIQUE PAR D'UNE PART PAR L'AUGMENTATION DES FONDS PROVENANTS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC NOTAMMENT LE NOMBRE DE PROJET WASH ET D'UNE AUTRE PART LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DES PARTENAIRES LOCAUX QUE LIFE ESSAYE D'AMÉLIORER VIA LES NOUVEAUX PARTENARIATS ET LES ATELIERS DE FORGES MOBILES.

LE TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SE PRÉSENTE COMME SUIT:

# TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	2020	2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	2020	2019
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>	<b>4 531 874</b>	<b>2 469 386</b>	<b>1 – RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>7 043 156</b>	<b>3 809 648</b>
1.1. Réalisées en France	66 300	68 400	1.1. Cotisations sans contrepartie	7 043 156	3 809 648
Actions réalisées par l'organisme	-	-	1.2. Dons, legs et mécénats	6 900 250	3 746 648
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	66 300	68 400	- Dons manuels	-	-
1.2. Réalisées à l'étranger	4 465 574	2 400 986	- Legs, donations et assurances vie	142 906	63 000
Actions réalisées directement	-	-	- Mécénat	-	-
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	4 465 574	2 400 986	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>447 442</b>	<b>349 447</b>			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	447 442	349 447			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>817 678</b>	<b>507 587</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>5 796 994</b>	<b>3 326 420</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>7 043 156</b>	<b>3 809 648</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>6 678</b>	<b>4 556</b>	<b>2 – REPRISES DES PROVISIONS ET DEPRECIATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5. REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 342 408</b>	<b>954 604</b>	<b>3 – UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>636 929</b>	<b>573 536</b>
<b>EXCEDENT DE LA GÉNEROSITÉ PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>534 005</b>	<b>97 604</b>	<b>INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 680 085</b>	<b>4 383 184</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 680 085</b>	<b>4 383 184</b>





# LIFE

À L'ORIGINE DE LIFE IL Y A

*Un Rêve :*

LAISSER UNE EMPREINTE POSITIVE ET DURABLE  
SUR CETTE TERRE